

Département de le Drôme

Ville de



Tel : 04.75.23.07.66

Fax : 04.75.23.44.56

Rapport annuel sur les services « Eau Potable » et « Assainissement »

Année 2010

En vertu du décret N°95-635 du 06 mai 1995 (publié au J.O. du 07 mai 1995), Monsieur le Maire est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et du service public d'assainissement.

Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ces services (loi du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection et de l'environnement dite « loi Barnier »).

Ce rapport devra être mis à la disposition du public. Cette mise à disposition se fera en Mairie dans les 15 jours suivant la présentation dudit rapport devant le conseil municipal.

Préambule :

La ville de Saint-Vallier (4 129 habitants) exerce la totalité des compétences (régie directe) en ce qui concerne le service de l'eau et de l'assainissement.

Les tarifs pour l'exercice 2010 ont été fixé à :

Eau	0.75 € (0.74 € en 2009)
Assainissement	0.72 € (0.72 € en 2009)

Les tarifs pour la location des compteurs pour l'année 2010 ont été fixé à :

Compteur 15 et 20 mm	17 € (16 € en 2009)
Compteur supérieur à 20 mm	20 € (19 € en 2009) <i>Facturé deux fois par an</i>

La taxe de raccordement à l'égout est de 600.00 € HT (600 € en 2009)

Est annexée au présent rapport une facture établie sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³ - dite facture BARNIER - (annexe n° 2).

Service public de l'Eau Potable

Caractéristiques du réseau :

Le pompage de Serves situé sur la commune de Saint Uze alimente le réseau à partir de trois forages (P1, P2, P3). Le forage P3 est plus récent. Les pompes fonctionnent par deux. P1 et P3 ou P1 et P2 (risque de désamorçage si P3 et P2 fonctionnent ensemble du fait de leur proximité géographique). Elles fonctionnent environ 9 heures par jour, soit à raison de deux pompes simultanées d'environ 100 m³ par heure, un pompage moyen d'environ 1 800 m³ par jour (650 000 m³ par an).

La canalisation principale d'amenée de l'eau potable sur Saint Vallier (en fonte ductile 2GS diamètre 300 mm) achemine l'eau sur 5 kms par la vallée de la Galaure entre le captage des serves et sa bête de 50 m³ et le réservoir de l'Hôpital de 2 000 m³. Cette conduite est équipée régulièrement de vannes de sectionnement maintenues en bon état de fonctionnement et de points de contact afin d'effectuer en cas de besoin des opérations de recherche de fuites par écoute ou corrélateur.

L'eau est ensuite acheminée vers la ville par des conduites de diamètre inférieur (250 mm sous le tunnel de la RD51, 200 mm à 100 mm sur les autres parties).

Le premier bassin ainsi desservi par ce réseau s'étend jusqu'au sud du quartier de la croisette. La pression de service est de 3 bars.

Un surpresseur (dit de la Croisette) reprend cette eau pour l'acheminer en direction du réservoir de la croisette de 500 m³. La pression de service de ce deuxième réseau est de 6 bars.

Un troisième réservoir (dit de l'Ollanet) de 500 m³ est alimenté à partir du surpresseur de la Garenne qui prélève l'eau à partir du réservoir dit « de l'hôpital ». Il dessert les usagers des immeubles de la Garenne, du centre Hospitalier, et du quartier d'Ollanet. La pression de service de ce troisième réseau est de 10 bars en amont du réducteur de pression, et de 3 bars en aval.

Ce réseau présente la particularité de séparer l'alimentation du réservoir de sa distribution.

En cas de nécessité (gros incendie à l'hôpital par exemple), il est donc possible de maintenir le remplissage du réservoir tout en autorisant un fort prélèvement d'eau.

Système de télégestion :

Un système de télégestion mis en place en 2000 permet la surveillance des locaux techniques, du bon fonctionnement des pompes, de l'alimentation en électricité, et les niveaux des réservoirs sur les quatre ouvrages.

Ces informations sont consultables par téléphone ou minitel. En cas de problème, une alarme sur téléphone portable est déclenchée.

Besoins AEP et incendie :

Les besoins en eau sont satisfaits.

Les bornes incendies ont été vérifiées par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) au cours de l'année 2010.

Il en résulte que sur les 102 hydrants contrôlés, 75 sont conformes (débit minimum de 120 m³ en 2 heures), 2 n'ont pu être contrôlés, et 25 ont un débit non réglementaire.

Un programme de travaux visant à renforcer les débits dans les secteurs concernés est en cours de réflexion avec pour objectif, à terme, 100% de conformité.

Il est à noter qu'un hydrant supplémentaire a été prévu au droit du réservoir d'Ollanet afin d'assurer une défense incendie pour les quartiers de Saint Victor et d'Ollanet.

Traitement :

Le réseau n'est pas équipé de poste de désinfection permanent. Des désinfections régulières sont cependant réalisées au droit des réservoirs par utilisation de herlitox (Hypochlorite de calcium, un dérivé du Chlore) en cas de mauvaises analyses reçues de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Les réservoirs sont nettoyés et désinfectés une fois par an par une entreprise agréée afin de détruire bactéries, virus, levures, champignons.

Etudes :

Etude hydrogéologique du captage des Serves à Saint Uze

En juillet 2010, suite à la réhabilitation et à la remise en service de son puits à barbacanes par le Syndicat des Eaux Intercommunal de la Valloire situé à moins de cinquante mètres des forages de la commune de Saint Vallier, les puits P1 et P2 du captage des Serves se sont désamorçés à plusieurs reprises.

Ce phénomène vient par ailleurs de réapparaître début avril 2011, ce problème étant sans doute dû à la conjugaison de la sécheresse, de la remise en service du puits du syndicat des Eaux Intercommunal de la Valloire et de l'arrosage intensif des cultures à proximité immédiate de notre champ captant.

La question de la sécurisation et du renforcement de l'approvisionnement unique en eau potable de la commune de Saint Vallier se pose à nouveau.

Pour faire face à cette situation préoccupante du fait que la commune de Saint Vallier ne dispose que d'une seule ressource en eau potable, une interconnexion sommaire par la pose provisoire d'un tuyau type pompier a donc de suite été réalisée entre les réseaux d'eau potable de Saint Vallier et du Syndicat des Eaux de Cance – Doux sous le pont du Rhône.

Afin de pérenniser cet ouvrage, la commune a décidé (délibération du Conseil Municipal du 30 Novembre 2010) d'engager rapidement, d'une part, la pose d'une conduite d'eau potable en encorbellement sous le pont du Rhône pour diversifier la ressource en eau potable et, d'autre part, connaître les raisons du dénoisement des pompes du captage des Serves ainsi que les solutions qui peuvent être apportées pour remédier à ce problème.

Une étude diagnostic et hydrogéologique du captage des Serves qui définira plusieurs scénarii explicités jusqu'au niveau Avant Projet Sommaire faisant l'objet d'une analyse

technico-économique comparative a été notifiée courant avril 2011 au cabinet HydroPhy de Saint Julien en Vercors pour la somme de 19 050 € HT, cette mission décomposée en quatre phase d'un mois donnera ses conclusions au cours du quatrième trimestre 2011.

Recherche de fuites

Afin de limiter la prise d'eau à la ressource ainsi que toutes les charges afférentes et d'améliorer le rendement du réseau d'alimentation eau potable de la commune, une étude de sectorisation visant à découper la commune en plusieurs secteurs équipés de débitmètres raccordés à un système de télégestion est à l'étude. Ces équipements permettront à terme d'identifier la nuit (période de moindre tirage) les conduites fuyardes et de mettre en œuvre les moyens pour éradiquer les fuites.

Projets d'interconnexion :

Concernant l'interconnexion Ardèche Drôme, suite à un problème de dénoisement des pompes des forages 1 et 2 rencontré au cours de l'été 2010, la commune a signé fin 2010 une convention d'achat d'eau avec le Syndicat des Eaux Cance Doux et va lancer prochainement un marché de travaux en vue de la réalisation d'une conduite de 200 mm calorifugée posée en encorbellement sous le pont du Rhône. Un débit de 200 m³/h dix heures par jour ou de 100 m³/h vingt heures par jour sera suffisant pour alimenter la commune dans sa totalité. La mise en pression sera assurée par le pompage direct depuis le réservoir Bas Service de Cance Doux. L'estimation des travaux de cette interconnexion s'élève à environ 250 000 € HT. La ville de Saint Vallier a déjà réalisé le tronçon d'eau potable (fonte 2GS diamètre 200 mm) compris entre la rue Jean Jaurès et le pont de Sarras en prévision de cette interconnexion avec le syndicat Cance Doux.

Le projet d'interconnexion entre les réseaux des villes de Laveyron et de Saint Vallier a fait l'objet de deux rencontres et est à l'étude.

Il est à noter qu'un projet de vente d'eau à la commune voisine de Ponsas à partir du réseau d'Ollanet est à l'étude (fonte 2GS diamètre 125 mm, 10 bars de pression, 40 000 m³ par an).

Nombre d'abonnés au réseau :

Le réseau dessert 2 089 abonnés dont 36 gros consommateurs.

Indicateurs techniques :

Les moyens mis en œuvre par la Collectivité sont repris en annexe du présent rapport (document de synthèse établi par l'A.R.S de la Drôme).

Les travaux réalisés en 2010 sur le réseau d'eau potable sont les suivants :

- Remplacement de vannes sur conduites principales
- Suppression de branchements en plomb
- Réparation de plusieurs fuites sur conduites
- Réparation de diverses fuites sur conduites principales

- Réparation en juin 2010 de 12 fuites sur la conduite 300 mm de Saint Uze équivalent à une perte d'environ 40 m³/h soit 350.000 m³/an
- Remplacement de compteurs les plus anciens pour atteindre une moyenne d'âge des compteurs inférieure à 15 ans
- Achat et pose de compteur équipé de tête radio

La qualité de l'eau :

Sur les douze prélèvements effectués sur l'eau distribuée dans la commune en 2010, trois analyses ont été non conformes aux limites de qualité bactériologiques fixées par le code de la santé publique et six ont mis en évidence la présence de bactéries coliformes en non-conformité avec les références de qualité pour ce paramètre.

L'eau distribuée a été conforme aux exigences de qualité physico-chimique, pour les paramètres analysés. Le taux de nitrate est faible (valeur maximale mesurée à 8mg/l) et seules, quelques trace de pesticide (0.03 µg/l de 2.6 dichlorobenzamide pour une limite réglementaire à 0.10 µg/l) ont été relevées.

(Voir annexe n° 4 – Rapport annuel des eaux destinées à la consommation humaine).

Indicateurs financiers :

a) Recettes reçues des usagers :

Nombre d'abonnés	2 089
Nombre de m ³ facturés	278 955

Les recettes totales pour l'exercice se décomposent comme suit (Montant Hors Taxe) :

Consommation eau	207 918.65 €
Location compteur	41 250 €
Taxe forfaitaire	16 161.11 €

b) Encours de la dette

Dette au 1 ^{er} janvier 2010	925 744.71 €
Annuité exercice 2010	68 817.33 €
Dont capital	23 950.87 €
Intérêts	44 866.46 €

Service public de l'Assainissement

Caractéristiques du réseau :

La quasi-totalité des constructions de Saint Vallier sont raccordées à un réseau public d'assainissement. On dénombre moins de 20 dispositifs d'assainissement autonome sur la commune.

Un réseau séparatif des eaux usées a été réalisé sur la majeure partie de la commune. Il est raccordé à une usine de dépollution mise en fonctionnement le 30 mai 2008.

Les eaux usées de la commune de Laveyron transitent depuis de nombreuses années par les réseaux de Saint Vallier, depuis le 5 juin 2008 Saint Vallier reçoit également les eaux usées de la commune de Sarras afin que celles-ci soient acheminées jusqu'à la nouvelle usine de dépollution intercommunale. Les eaux usées des communes de Saint Uze et Saint Barthélemy de Vals transitent également par les réseaux de la commune de Saint Vallier depuis la fin du mois de novembre 2008.

L'ancien réseau unitaire prendra désormais en charge les eaux pluviales qui se déverseront au Rhône par l'intermédiaire du poste de relevage de la Compagnie Nationale du Rhône situé quartier de la Brassière. Cet équipement est composé de 4 vis sans fin, capable chacune de relever théoriquement 1 m^3 par seconde.

Une à deux vis fonctionnent en permanence afin de maintenir un niveau constant de nappe phréatique. En effet, la bêche de relevage reçoit en plus du réseau pluvial (un ovoïde T100 et un diamètre 1200) l'eau issue du contre canal du Rhône qui collecte les eaux de fuite du fleuve. Ce contre canal est visible en partie non agglomérée et est prolongé de drains de fort diamètre (800 mm à 1200 mm) en partie urbaine. Les drains sont situés sous le Quai Bizarelli et de part et d'autre de la rivière Galaure. Le franchissement de celle-ci s'effectue par le biais d'un ouvrage en siphon de 2 mètres par 1.80 mètres sur 70 mètres de longueur.

Indicateurs techniques :

Une convention en date du 7 novembre 2007 (applicable au 15 novembre 2007) entre la Compagnie Nationale du Rhône et la Ville a contractualisé un volume de rejet des eaux usées dans le Rhône de $1\,875 \text{ m}^3$ par jour soit $687\,375 \text{ m}^3$ par an jusqu'au 15 novembre 2012.

L'usine de dépollution sous maîtrise d'ouvrage Communauté de communes « Les deux rives », (16 500 équivalents habitants dont 40 % pour Saint Vallier) est en capacité de recevoir les produits de curage de réseau ou de dépotage des fosses septiques.

Les boues issues du traitement sont traitées par séchage solaire.

Le réseau d'assainissement est équipé de six postes de refoulement (complexe 2 rives, camping, siphon Galaure, Brassière, ZAE les Iles, Sarma).

Le poste de refoulement de la salle des fêtes a été supprimé en 2006.

Le poste Brassière dit « PRG - poste de refoulement général » qui fait partie intégrante de l'usine de dépollution a été cédé début juillet 2008 à la communauté de communes des 2 rives, celle-ci en assure désormais la gestion technique et financière.

Suite au marché de maîtrise d'œuvre lancé en mai 2008, afin de permettre d'acheminer en toute sécurité les eaux usées des quartiers nord de Saint Vallier et des communes de Laveyron et Sarras, les travaux de réhabilitation du poste de refoulement de la Galaure d'une capacité de pompage de 180 m³ par heure équipé d'un système anti-bélier en remplacement de l'existant devenu insuffisant se sont achevés à la fin du mois de février 2010.

Les travaux réalisés en 2010 sur les réseaux d'assainissement sont les suivants :

- Travaux de pose d'un système de télégestion pour les postes de refoulement du Camping et de la Galaure + débitmètre électronique PR Galaure
- Entretien divers et réparation des réseaux (regards de visite, avaloirs, conduites, etc.)
- Curage d'entretien et curatif des réseaux
- Curage régulier des postes de refoulement (environ toutes les 3 semaines)

Systeme de télégestion :

Suite à la mise en service de l'usine de dépollution et à la nécessité de pouvoir mettre hors service à distance les postes de refoulement, deux systèmes de télésurveillance et/ou télégestion ont été installés au PR Camping (fin 2009) et PR Galaure (février 2010). Il est prévu d'équiper à terme les postes ZAE les Iles et Sarma.

Le bon fonctionnement des postes de refoulement est également assuré par un nettoyage minutieux et régulier effectué environ toutes les trois semaines.

Indicateurs financiers :

a) Recettes reçues des usagers

L'information des usagers concernant les tarifs de ce service est contenue dans le préambule et dans l'annexe n° 1 au présent rapport.

Le service a généré les recettes globales suivantes (Montant Hors Taxe) :

Redevance assainissement	193 941.69 €
Participation Fixe CC2R	41 898.71 €
Participation Variable CC2R	75 995.71 €
Prélèvement	27 617.48 €
Lutte contre la pollution	52 736.58 €
Modernisation des réseaux	36 030.54 €
Contribution eaux pluviales	19 394.17 €

b) Encours de la dette

Dettes au 1 ^{er} janvier 2010	1 126 130.00 €
Annuité exercice 2010	84 375,65 €
Dont capital	31 867.17 €
Intérêts	52 508.48 €

L'ensemble des documents ayant permis d'établir le présent rapport peut être consulté en Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Fait à Saint-Vallier, le 24 mai 2011

Le Maire,

Jacques CHEVAL

Annexe n°1

Tarifs 2010

Suivant Décision du Maire n°2009 -
29 du 18 Décembre 2009

Suivant Délibération du Conseil
Communautaire (CC2R) du 16
Décembre 2009

EAU

Taxe Forfaitaire d'Ouverture de Compteur	50.00 €
Prix du m3	0.75 €
Location Compteur 15 et 20 mm	17.00 €
Location Compteur Supérieur à 20 mm	40.00 €

ASSAINISSEMENT

Taxe d'Assainissement Communale	0.72 €
Taxe Participation Variable STEP Reversée à la Communauté de Communes Les 2 Rives	0.2843 €
Taxe Participation Forfaitaire STEP Reversée à la Communauté de Communes Les 2 Rives	19.68 €
Redevance "Lutte contre la Pollution" Reversée à l'Agence de l'Eau	0.19 €
Redevance "Modernisation des Réseaux" Reversée à l'Agence de l'Eau	0.13 €
Redevance "Prélèvement en Eau" Reversée à l'Agence de l'Eau	0.10 €
P.R.E. : Participation pour Raccordement à l'Egout	600.00 €

TRAVAUX

Coût Horaire d'Intervention des Service de l'Eau et de l'Assainissement	29.00 €
Coût Horaire d'Intervention de la Mini-Pelle	32.00 €
Coût Horaire d'Intervention du Brises-Roches Hydraulique	36.00 €

Annexe n°2

Factures d'Eau et
d'Assainissement
dite « Loi Barnier »

Régie Municipale de SAINT VALLIER

2010

Consommation en m3 120

(base d'une consommation moyenne annuelle selon facture dite "Loi BARNIER" = foyer de 3 personnes)

Facture Eau

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
Montant consommation eau	120	0.75	90.00	5.50
Location compteur	1	17.00	17.00	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU			107.00	

Base HT	Taux	Montant TVA
107.00	5.50%	5.89

NET A PAYER	112.89 €
--------------------	-----------------

Facture Assainissement

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
Assainissement (part communale)	120	0.72	86.40	5.50
Participation Fixe CC2R	1	19.68	19.68	5.50
Participation Variable CC2R	120	0.2843	34.12	5.50
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			140.20	
Prélèvement Eau	120	0.10	12.00	0.66
Lutte contre la pollution	120	0.19	22.80	1.25
Modernisation des réseaux	120	0.13	15.60	0.86
ORGANISMES PUBLICS (Agence de l'Eau)			50.40	

Base HT	Taux	Montant TVA
190.60	5.50%	10.48

NET A PAYER	201.08 €
--------------------	-----------------

Annexe n°3

Bilan Qualité Eau 2010 établi par l'Agence Régionale de Santé

Pour mieux comprendre



La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries indicatrices de contaminations fécales, notamment *Entérocoque* et *Escherichia coli* dont l'identification laisse suspecter la présence de germes pathogènes. Un dysfonctionnement momentané des installations de traitement de l'eau, un manque d'entretien du réseau, ou une contamination de la ressource en l'absence de traitement peuvent être à l'origine de mauvais résultats.

La dureté représente le calcium et le magnésium en solution dans l'eau. Elle est sans incidence sur la santé mais une eau trop douce (inférieure à 8 °F) est souvent agressive et peut entraîner la corrosion des canalisations et le relargage de produits indésirables ou toxiques tels que le plomb.



Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais azotés, organiques ou minéraux ainsi que les rejets des assainissements participent à l'augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre dans l'eau du robinet est indispensable à la protection de la santé des nourrissons et des femmes enceintes.



Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Ses effets sont bénéfiques pour la santé à dose modérée. Lorsque l'eau est peu fluorée, un complément peut être apporté sur recommandation de votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire. Une valeur maximale de 1 500 µg/l a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire en cas d'excès.



Certains pesticides à l'état de traces dans l'eau sont susceptibles d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par mesure de précaution, une limite de qualité inférieure aux seuils de toxicité connus pour ces molécules, a été adoptée.



L'eau peut absorber le plomb des branchements ou des canalisations éventuellement présentes dans les anciens bâtiments d'habitation. Le remplissage de toutes ces conduites sera nécessaire à l'enneigement. Il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer. De plus, il est vivement conseillé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet lorsque la présence de canalisations en plomb est suspectée.

La présence d'arsenic et d'antimoine dans l'eau provient de la dissolution naturelle de roches et de minéraux dans le sous-sol. Des limites de qualité très strictes de 10 µg/l pour l'arsenic et de 5 µg/l pour l'antimoine ont été fixées. En cas de dépassement, dans l'attente d'installations de traitement, il est recommandé de ne pas consommer l'eau du robinet.

La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries indicatrices de contaminations fécales, notamment *Entérocoque* et *Escherichia coli* dont l'identification laisse suspecter la présence de germes pathogènes. Un dysfonctionnement momentané des installations de traitement de l'eau, un manque d'entretien du réseau, ou une contamination de la ressource en l'absence de traitement peuvent être à l'origine de mauvais résultats.

Des gestes simples

- > Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.
- > Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, ce doit être au froid, pas plus de 48 heures et dans un récipient fermé.
- > Réservez les traitements complémentaires, tels les adoucisseurs, au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré.
- > Si votre eau chaude sanitaire est produite par un système individuel, un entretien annuel de ce réseau est conseillé pour limiter la prolifération bactérienne, notamment des *Legionelles*.

Ce document, destiné aux abonnés du service de distribution d'eau, peut être reproduit sans restriction si celui-ci est soutenu de l'attaché dans les modalités indiquées.

Pour en savoir plus...

www.ars.rhonealpes.sante.fr
www.eaupotable.sante.gouv.fr

DÉLÉGATION TERRITORIALE
DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
SERVICE ENVIRONNEMENT-SANTÉ



L'Agence Régionale
de Santé Rhône-Alpes
vous informe...

Quelle eau
buvez-vous ?

De la source
à la consommation,
des contrôles réguliers
pour votre santé

Bilan Qualité

DÉLÉGATION TERRITORIALE
DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
SERVICE ENVIRONNEMENT-SANTÉ

Bilan Qualité 2010

D'où vient l'eau
que vous consommez ?



Pourcentage de conformité mesuré : 71,4%
Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau présentant des contaminations
épisodiques.



Valeurs mesurées : mini. : 28 °F - maxi. : 28 °F
Références de qualité maxi. : aucune

Eau moyennement dure.



Valeurs mesurées : mini. : 8 mg/L - maxi. : 10 mg/L
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant peu ou pas de nitrates.



Valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/L - maxi. : 0,13 mg/L
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.



Valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,05 µg/l
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

Teneur en pesticides inférieure à la
limite de qualité. La valeur maximale
a été observée pour le paramètre :
2,6 Dichlorobenzamide.



Tous les résultats pour les autres paramètres
mesurés sont conformes aux limites de qualité.

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

NOS CONCLUSIONS

Les eaux distribuées au cours de cette année sont d'une qualité bactériologique moyenne. Des contaminations sont observées épisodiquement. Leur qualité physico-chimique est bonne. Les autres substances recherchées (indésirables, cancérigènes, toxiques) sont restées conformes aux limites de qualité.

Annexe n°4

Qualité des Eaux destinées à la Consommation Humain

Rapport Annuel 2010 de l'Agence Régionale de Santé



Délegation Territoriale de la Drome
Service Environnement Santé
13, avenue Maurice Faure
BP 1126
26011 Valence Cedex

Tel : 04 75 79 71 60 Fax : 04 75 40 16 90

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2010

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **COMMUNE SAINT VALLIER SUR RHONE**



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information en Santé Environnement (SISE-Eaux)

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DE SAINT VALLIER EN 2010

PROTECTION DES RESSOURCES

Les puits de ST VALLIER sont dotés de périmètres de protection immédiats et rapprochés complémentaires à ceux du puits de SAINT-UZE.

TRAITEMENT

Le réseau n'est pas équipé de poste de désinfection permanent. Afin de se prémunir d'éventuelles contaminations bactériologiques sur le réseau, l'exploitant peut pratiquer des chloration ponctuelles aux réservoirs.

Cependant 1 des 3 analyses pratiquées sur l'eau avant distribution a été non-conforme aux limites de qualité bactériologique et chacune des 3 analyses a mis en évidence la présence de bactéries coliformes en non-conformité avec les références de qualité pour ce paramètre.

QUALITE DES EAUX EN DISTRIBUTION

Sur les 12 prélèvements effectués sur l'eau distribuée dans la commune en 2010, 3 analyses ont été non-conformes aux limites de qualité bactériologiques fixées par le code de la santé publique et 6 ont mis en évidence la présence de bactéries coliformes en non-conformité avec les références de qualité pour ce paramètre.

L'eau distribuée a été conforme aux exigences de qualité physico-chimique, pour les paramètres analysés. Le taux de nitrate est faible (valeur maximale mesurée à 8 mg/l) et seules, quelques trace de pesticide (0,03 µg/l de 2,6 dichlorobenzamide pour une limite réglementaire à 0,10 µg/l) ont été relevées.

En conclusion, vu les non-conformités bactériologiques mises en évidence en 2010, il apparaît judicieux d'installer un traitement de désinfection permanent afin de distribuer une eau de bonne qualité bactériologique, conforme aux exigences de qualité fixées par le code de la santé publique.

Pour le directeur général et par délégation,
le délégué territorial de la Drôme

Pour le Directeur Général et par délégation
Le Délégué Territorial
Jean-François JACQUEMET

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

0260366 COMMUNE SAINT VALLIER SUR RHONE

Code Captage	Nom du captage	D.U.P. - Date	Indice	Debit	Indice pondéré	Indice consolidé AVGE	
020	020000570 - SERVES (ST VALLIER)	23/00/2005	0,80	1000	1280,0		
Total				1	1000	1280,0	80,0 %

Regles de calcul

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0 % Aucune action
- 20 % Etudes environnementales et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier recevable déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

0260366 COMMUNE SAINT VALLIER SUR RHONE

Dépt.	Code Captage	Nom du captage	D.U.P. - Date	Indice	Débit	Indice pondéré	Indice consolidé /AGE
026	020000570	SERVES (ST VALLIER)	23-08-2005	0,80	1000	1280,0	
Total					1	1280,0	80,0 %

Regles de calcul

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0 % Aucune action
- 20 % Étude environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier recevable déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-39 du 31 janvier 2005
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Commune de SAINT VALLIER
Suivi bactériologiques en 2010

STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

002313 ST VALLIER VILLE LIVRAISON

PSV	Lieu exact	Prel	Date	Limites de qualité =0					Bact. aérovivifia- bles à 22°-68h	Bact. aérovivifia- bles à 36°-44h	Tempéra- ture de l'eau
				Escheric- hia coli /100ml -MF	Entéroco- ques /100ml-M S	Bactéries coliforme s /100ml-M S					
0000002774	DISTRIBUTION, SORTIE RES. HOPITAL	00068855	12/04/2010	0	0	3	7	1	14		
0000002774	DISTRIBUTION, SORTIE RES. HOPITAL	00071431	25/08/2010	0	0	1	0	2	16		
0000002774	DISTRIBUTION, SORTIE RES. HOPITAL	00072957	07/12/2010	0	1	18	14	0	13		

UNITE DE DISTRIBUTION

001171 ST VALLIER VILLE

PSV	Lieu exact	Prel	Date	Limites de qualité =0					Température de l'eau
				Escherichia coli /100ml -MF	Entérocoques /100ml-M	Bactéries coliformes /100ml-M	Bact. aérovivifiantes à 22°-68h	Bact. aérovivifiantes à 36°-44h	
000002070	CUISINES	00067721	14/01/2010	0	0	0	8	0	14
000001499	MAIRIE, ROBINET	00067955	18/02/2010	0	0	2	0	0	12
000002070	CUISINES	00068600	29/04/2010	0	0	0	1	7	17
000001499	MAIRIE, ROBINET	00068956	20/05/2010	0	0	7	8	0	15
000001500	ROB.EAU BRUTE HORS ADOUCISSEUR	00069243	24/06/2010	1	0	13	1	8	19
000001500	CAMPING MUNICIPAL ROB.EAU BRUTE HOR	00071032	08/07/2010	0	0	0	30	28	
000001500	ROB.EAU BRUTE HORS ADOUCISSEUR	00070477	28/07/2010	1	0	1	33	15	22
000001500	ROB.EAU BRUTE HORS ADOUCISSEUR	00070684	19/08/2010	0	0	0	18	10	22
000001499	MAIRIE, ROBINET	00071471	29/09/2010	0	0	1	2	0	16
000002070	CUISINES	00071885	06/10/2010	0	0	0	12	29	18
000001499	MAIRIE, ROBINET	00072264	16/11/2010	1	1	1	20	1	14
000001499	MAIRIE - ROBINET	00072936	25/11/2010	0	0	0	4	5	13



Unité de gestion et d'exploitation : **COMMUNE SAINT VALLIER SUR RHONE** Année : 2010

Description des unités de distribution (UDI) de l'UGE

DANS VOTRE UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT COMPOSEES DE LA FACON SUIVANTE :

Unité de distribution : **ST VALLIER VILLE**

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
SAINT VALLIER SUR RHONE	STVALLIER	4 465
	Population totale :	4 465

Unité de gestion et d'exploitation : COMMUNE SAINT VALLIER SUR RHONE Année : 2010

Description sommaire du mode d'alimentation de l'UGE

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois types d'installations caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la **RESSOURCE** : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (sources, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filiers de traitement complets). Ce lieu est nommé "station de traitement-production" (TTP).

Cette étape est facultative : certains recourous naturellement potables ne subissent aucun traitement.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une **UNITE DE DISTRIBUTION (UDI)** est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, ainsi que les mêmes PRPE et délégataire.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Notes : Les alimentations de secours (SEC) peuvent être décrites

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
COMMUNE SAINT VALLIER SUR RHONE	ST VALLIER VILLE	4 600	SERVES (ST VALLIER)	ST VALLIER VILLE LIVRAISON

Unité de gestion et d'exploitation : COMMUNE SAINT VALLIER SUR RHONE Année : 2010
Situation administrative des captages d'eau

Rappels réglementaires :

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964, dont la protection naturelle est insuffisante. La loi du 8 août 2004 relative à la politique de canté publique étend cette obligation aux captages naturellement protégés, et permet aux sociétés privées de bénéficier d'une telle protection pour les captages antérieurs au 1er janvier 2004. L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale de la PRPDE ou du distributeur.

Notes spécifiques à l'attention de la PRPDE :

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été notifiés aux propriétaires, et que les documents d'urbanisme (P.O.S., P.L.U.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P..

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la situation administrative de vos captages telle qu'elle est connue de l'ARS DT 26, je vous invite à prendre contact avec le service Environnement-Santé de ma délégation.

Pour lancer la procédure de protection des captages, une collectivité doit acter son engagement par délibération du conseil syndical ou municipal concernés. Le dossier de DUP complet doit être transmis par la collectivité à l'administration; le bureau des enquêtes publiques de la Préfecture de la Drôme fait office de guichet unique.

L'absence de date indique que l'étape n'est pas réalisée.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)			SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Avis Hydrogéologue agréé	Avis CoDERST (ex C.D.H.)	Arrêté de D.U.P.
SERVES (ST VALLIER)	FORAGE(EAU PROFONDE)	SAINT UZE	15/05/2001	15/06/2005	23/06/2005

Unité de gestion et d'exploitation : COMMUNE SAINT VALLIER SUR RHONE Année : 2010

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Cette synthèse prend en compte l'ensemble des paramètres analysés.

Les prélèvements sont effectués :

- au captage (eau brute, avant tout traitement).
- en sortie de station de traitement-production (eau traitée).
- dans les unités de distribution au robinet du consommateur (eau distribuée).

Type de l'installation : CAPTAGE
 Nom de l'installation : SERVES (ST VALLIER)

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
1	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériolo.	Conformité chimique
07/10/10	00072142	SAINTE UZE	SERVES (LES) - ST VALLIER-	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
 Nom de l'installation : ST VALLIER VILLE LIVRAISON

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
3	66,7 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériolo.	Conformité chimique
12/04/10	00008855	SAINTE VALLIER SUR RHONE	ST VALLIER - VILLE LIVRAISON STRT	C	C
25/08/10	00071431	SAINTE VALLIER SUR RHONE	ST VALLIER - VILLE LIVRAISON STRT	C	C
07/12/10	00072057	SAINTE VALLIER SUR RHONE	ST VALLIER - VILLE LIVRAISON STRT	N	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Unité de gestion et d'exploitation : COMMUNE SAINT VALLIER SUR RHONE Année : 2010

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : ST VALLIER VILLE

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
12	75,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
14/01/10	00067721	SAINT VALLIER SUR RHONE	ST VALLIER - HOPITAL PSY.	C	C
18/02/10	00067955	SAINT VALLIER SUR RHONE	ST VALLIER VILLE	C	C
20/04/10	00068000	SAINT VALLIER SUR RHONE	ST VALLIER - HOPITAL PSY.	C	C
20/05/10	00068050	SAINT VALLIER SUR RHONE	ST VALLIER VILLE	C	C
24/06/10	00069243	SAINT VALLIER SUR RHONE	ST VALLIER CAMPING MUNICIPAL	N	C
08/07/10	00071032	SAINT VALLIER SUR RHONE	ST VALLIER CAMPING MUNICIPAL	C	S
28/07/10	00070477	SAINT VALLIER SUR RHONE	ST VALLIER CAMPING MUNICIPAL	N	C
19/08/10	00070684	SAINT VALLIER SUR RHONE	ST VALLIER CAMPING MUNICIPAL	C	C
20/09/10	00071471	SAINT VALLIER SUR RHONE	ST VALLIER CAMPING MUNICIPAL	C	C
00/10/10	00071885	SAINT VALLIER SUR RHONE	ST VALLIER - HOPITAL PSY.	C	C
10/11/10	00072204	SAINT VALLIER SUR RHONE	ST VALLIER VILLE	N	C
25/11/10	00072030	SAINT VALLIER SUR RHONE	ST VALLIER VILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Unité de gestion et d'exploitation : COMMUNE SAINT VALLIER SUR RHONE Année : 2010
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesures
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

Le(s) tableau(x) ci-dessous présentent les résultats d'analyses des principaux paramètres représentatifs des caractéristiques de l'eau et des principaux polluants susceptibles d'être présents dans l'eau. Les paramètres, pour lesquels des dépassements des limites de qualité fixées par le code de la santé publique ont été constatés, sont indiqués "hors limites*" dans la dernière colonne à droite du tableau.

Types d'eau : B = eau brute, T1 = eau traitée (en sortie de station de traitement-production), T = eau désinfectée (en réseau de distribution), S = sans traitement

SERVES (ST VALLIER)

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	S	1	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	S	1	0	0	0	0	
CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	S	1	0	0	0	0	
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	S	1	0,00	0,00	0,00	0,5	
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	S	1	9,70	9,70	9,70	50	
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	S	1	0,00	0,00	0,00	1,5	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	1	0,00	0,00	0,00		
COT	Carbone organique total	mg/L C	S	1	0,30	0,30	0,30		
AS	Arsenic	µg/l	S	1	0,50	0,50	0,50	10	
26DCB	2,6 Dichlorobenzamide	µg/l	S	1	0,03	0,03	0,03	0,1	
ATRZ	Atrazine	µg/l	S	1	0,00	0,00	0,00	0,1	
ADIET	Atrazine déséthyl	µg/l	S	1	0,00	0,00	0,00	0,1	
ADGP	Atrazine-déisopropyl	µg/l	S	1	0,00	0,00	0,00	0,1	
TBZDES	Terbutylazin déséthyl	µg/l	S	1	0,00	0,00	0,00	0,1	
SMZ	Simazine	µg/l	S	1	0,00	0,00	0,00	0,1	
BTZ	Benitazone	µg/l	S	1	0,00	0,00	0,00	0,1	
ISP	Isoproturon	µg/l	S	1	0,00	0,00	0,00	0,1	
MTC	Métolachlore	µg/l	S	1	0,00	0,00	0,00	0,1	
OXDZ	Oxadiazon	µg/l	S	1	0,00	0,00	0,00	0,1	

Unité de gestion et d'exploitation : COMMUNE SAINT VALLIER SUR RHONE Année : 2010
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesures
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

GAP **SERVES (ST VALLIER)**

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MIN. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
ODX	Oxalixyl	µg/l	S	1	0,00	0,00	0,00	0,1	
TBZ	Terbutyliazin	µg/l	S	1	0,00	0,00	0,00	0,1	

TTP **ST VALLIER VILLE LIVRAISON**

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MIN. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
TH	Titre hydrotimétrique	°F	S	1	28	28	28		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	S	3	0	0	1	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	S	3	0	0	0	0	
CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	S	3	1	7	18	0,5	
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	S	3	0,00	0,00	0,00	50	
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	S	3	7,60	7,80	8,10		
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	3	0,00	0,00	0,00		
SO4	Sulfates	mg/L	S	1	11	11	11		
COT	Carbone organique total	mg/L C	S	3	0,30	0,30	0,30		
CL	Chlorures	mg/L	S	1	10	10	10		

Unité de gestion et d'exploitation : COMMUNE SAINT VALLIER SUR RHONE Année : 2010
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesures
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

ST VALLIER VILLE

UDI	ST VALLIER VILLE	CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
		STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	S	12	0	0	1	0	Hors limites!
		ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	S	12	0	0	1	0	Hors limites!
		CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	S	12	0	2	13	0,5	
		NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	S	1	0,00	0,00	0,00	0,5	
		NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	S	10	0,00	0,00	0,00	0,00	

Unité de gestion et d'exploitation : COMMUNE SAINT VALLIER SUR RHONE Année : 2010
Liste des dépassements des exigences (limites et références) de qualité
de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE

TTP ST VALLIER VILLE LIVRAISON

Paramètre(s)	Valeur(s) mesurée(s)	Date Prélèvement	Limite(s) de qualité réglementaire(s)
Entérocoques /100ml-MG	1 nv/100mL	07/12/2010	0

Nombre de dépassement des limites de qualité : 1

Paramètre(s)	Valeur(s) mesurée(s)	Date Prélèvement	Référence(s) de qualité réglementaire(s)
Bactéries coliformes /100ml-HMS	3 nv/100mL	12/04/2010	0
Bactéries coliformes /100ml-MG	1 nv/100mL	25/08/2010	0
Bactéries coliformes /100ml-HMS	18 nv/100mL	07/12/2010	0

Nombre de dépassement des références de qualité : 3

Unité de gestion et d'exploitation : COMMUNE SAINT VALLIER SUR RHONE Année : 2010
Liste des dépassements des exigences (limites et références) de qualité
de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE

UDI ST VALLIER VILLE

Paramètre(s)	Valeur(s) mesurée(s)	Date Prélèvement	Limite(s) de qualité réglementaire(s)
Escherichia coli /100ml -MF	1 nv/100mL	24/08/2010	0
Escherichia coli /100ml -MF	1 nv/100mL	28/07/2010	0
Entérocoques /100ml-MS	1 nv/100mL	10/11/2010	0
Escherichia coli /100ml -MF	1 nv/100mL	10/11/2010	0

Nombre de dépassement des limites de qualité : 4

Paramètre(s)	Valeur(s) mesurée(s)	Date Prélèvement	Référence(s) de qualité réglementaire(s)
Bactéries coliformes /100ml-MS	2 nv/100mL	18/02/2010	0
Bactéries coliformes /100ml-MS	7 nv/100mL	20/05/2010	0
Bactéries coliformes /100ml-MS	13 nv/100mL	24/08/2010	0
Bactéries coliformes /100ml-MS	1 nv/100mL	28/07/2010	0
Bactéries coliformes /100ml-MS	1 nv/100mL	30/09/2010	0
Bactéries coliformes /100ml-MS	1 nv/100mL	10/11/2010	0

Nombre de dépassement des références de qualité : 0

Aucun dépassement des exigences de qualité n'a été mis en évidence dans les prélèvements effectués au cours de l'année 2010.

Présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques mesurée dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)

L'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique, fixe les limites de qualité suivantes pour les eaux destinées à la consommation humaine :

- 0,01 µg/L pour le benzo[a]pyrène,
 - 0,1 µg/L pour la somme des composés suivants : benzo[b]fluoranthène, benzo[k]fluoranthène, benzo[g,h,i]péryène et indénol[1,2,3-cd]péryène.
- La méthode d'analyse utilisée permet de mesurer 2 HAP supplémentaires, pour lesquels aucune limite de qualité n'est définie par le code de la santé publique.

Le contrôle sanitaire a révélé la présence d'HAP non réglementés (*). La présence de ces composés à la teneur mesurée ne constitue pas un danger.

UDI	Commune	Date du prélèvement	Paramètre	Valeur en µg/L
ST VALLIER VILLE	SAINT VALLIER SUR RHONE	24/06/2010	Benzo[a]pyrène *	0,002
ST VALLIER VILLE	SAINT VALLIER SUR RHONE	24/06/2010	Fluoranthène *	0,010

L'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA) dans son avis de Septembre 2006, estime nécessaire, bien que l'eau du réseau de distribution public constitue une voie mineure d'apport en HAP, de mettre en œuvre les moyens permettant de ramener la concentration en HAP au niveau le plus bas possible.

Aussi je vous demande de bien vouloir rechercher l'existence de canalisations anciennes en fonte recouvertes intérieurement d'un revêtement bitumineux pouvant expliquer la présence de ces hydrocarbures dans l'eau de distribution.

Je vous saurai gré de bien vouloir me tenir informé des résultats de vos investigations.